

## **Assemblée Générale de la CVI (Chambre Vaudoise Immobilière) Communication de J.-P. Mérot**

Le mercredi 14 mai 2025 doit être considéré comme un jour clé pour l'ÉLECTRICITÉ romande.

1- Mercredi matin 14 mai, vers 7h45, dans la Matinale de RTS la Première, Romain Carrupt rapporte que le **groupe E est accusé de concurrence déloyale** par des installateurs et divers professionnels du secteur.

Retrouvez l'émission en podcast : [La Matinale - Présenté par Valérie Hauert - rts.ch - Portail Audio](https://www.rts.ch/portail-audio)

Avec, à la suite, une réponse du président de leur Conseil d'administration qui nie la concurrence déloyale, évidemment !

Avec 2'600 employés et couvrant les cantons de Fribourg et Neuchâtel (mais aussi Payerne sur Vaud), le groupe E abandonne par exemple les activités d'électroménager (le magasin de Gland a été cédé l'an passé à des privés) et les installations intérieures. Groupe E réduit la voilure en licenciant 170 personnes, annonce faite il y a quelques jours.

2- Le même jour à 17h00, **Assemblée Générale de RE** (Romande Énergie) à Morges/Beausobre : aucune allusion au groupe E (actionnaire de RE à hauteur de 8% environ) dont le directeur général est une nouvelle fois désigné comme scrutateur. Le président du conseil d'administration de RE en remet une couche en accusant la réglementation protégeant les consommateurs captifs d'être responsable de la baisse de leur résultat. Et aussi ALPIQ (dont 9% env. appartiennent à RE (via EOS). ALPIQ ne réédite pas le « coup de 2023 » : le bénéfice net 2023 annoncé à 140 millions pour la part revenant à RE est raboté de moitié à 76 millions pour cause de « retraitement » : une histoire d'asymétrie comptable, c'est limpide, non ?

Et en 2024, les retombées pour RE ne sont que de 13 millions, alors qu'Alpiq a pu rembourser un prêt de 650 millions ! Le Conseil d'administration fait voter un dividende total de 37 millions (au Canton de Vaud pour la plus grosse part), malgré un bénéfice net de 26 millions seulement. Ceci au nom d'une politique de stabilité du dividende !

Une seule question dans l'assistance de la part d'un municipal de Corsier : « Que doivent faire les propriétaires de Chauffages électriques ? ». Réponse du directeur général ad intérim : « Faites ce que dit le Canton ! ». Je n'ai pas jugé utile de réagir publiquement, mais j'ai expliqué le cas au municipal en question en aparté.

3- Entre-temps, à midi, comme la tranche de jambon du sandwich, le Conseil Fédéral annonce sa position sur les **Bilatérales III avec l'Union Européenne**, dont la **libéralisation totale du marché de l'électricité en 2030**, pour tous les consommateurs, semble-t-il ! On n'a donc pas fini d'entendre parler d'électricité !

Pendant ce temps-là, la DIREN (Direction de l'Énergie) poursuit son offensive en priant les communes de faire pression sur leurs propriétaires de chauffages électriques pour qu'ils s'annoncent à la DIREN. Elle publie même des annonces payantes dans la presse. Le décret est clair : l'annonce doit être faite aux distributeurs, charge à eux de séparer le bon grain de l'ivraie (ceux qui consomment trop de courant) et de dénoncer ceux-ci à la DIREN...

*En toile de fond, on pourra garder en mémoire que le Conseil d'État vient de reconnaître formellement ignorer le nombre de logements avec CE dans le canton. De notre côté, nous avons demandé à nos adhérents de vérifier sur le site [www.geo.vd.ch/construction](http://www.geo.vd.ch/construction) les données relatives à leur cas. J'attends toujours le premier cas où toutes les informations sont complètes et conformes à la réalité.*

Jean-Pierre Mérot, président de l'association Choc Électrique